

Image not found or type unknown



Succession et assurance vie

Par **jptruc2**, le **11/11/2008** à **09:43**

Bonjourrnmon grand-père est dcd il y a 1 mois. Il a 1 patrimoine mobilier (liquidité sur livrets et contrats d'assurance vie) et immobilier (1 maison et des terres non exploitées).rnSes héritiers directs sont : ma mère et 5 neveux (enfants de ces 2 frères tous 2 dcd).rnSemble t il mon grand-père, 3 mois avant de mourir (???) a modifié les bénéficiaires des contrats d'assurance vie (presque tous apparemment) en ne nommant plus qu'une des nièces de ma mère comme unique bénéficiaire!!!rnLes montants sont importants et semble t il tous les héritiers sf la nièce en question bien sûr, se sentent floués et déshérités (les assurances vie représentent environ 60 à 70% du patrimoine et qui ne vont donc aller qu'à 1 personne, le reste allant aux autres en fonction de leur ordre de succession).rnMa question est simple : dans ce cas de déséquilibre flagrant entre les différentes parties, existe t il un recours (en justice le cas échéant)? Si oui lequel et quel motif invoque t on?rnMerci de votre réponse.rnCdt.

Par **chaber**, le **12/11/2008** à **15:52**

Gros problème qui ne se résout très souvent qu'en justice, si les assurances vie sont manifestement exégerées.